



Supporter Club Stavelot-Salm-Amblève

Règlement d'ordre intérieur

1. Tous les membres s'engagent à respecter la charte des supporters de la famille des rouches, son non-respect entraînera l'exclusion de l'adhérent. ([La Charte](#))
2. Tous les membres déclarent avoir pris connaissance des principales infractions de la loi football et de ses sanctions ([Résumé Loi Football](#))
3. Lors de l'adhésion ou du renouvellement au Club de supporter Stavelot-Salm-Amblève, l'identité complète, avec adresse et copie de la carte d'identité devront être remises au secrétariat (si pas encore fait). Les modifications (adresse postale, tél, email, etc. ...) doivent aussi être signalées dans les plus bref délais.
4. La réservation des ABONNEMENTS peut se faire par notre site internet <http://www.stavelot-salm-ambleve.be>, par mail info@stavelot-salm-ambleve.be, **cependant cette réservation ne sera effective qu'après réception du montant par virement au compte n° BE90 001 1195 30 32 Club supporter Stavelot-Salm-Amblève**
5. La réservation des tickets peut se faire par notre site internet <http://www.stavelot-salm-ambleve.be> ou mail info@stavelot-salm-ambleve.be, **cependant cette réservation ne sera effective qu'après réception du montant soit par virement au compte n° BE90 001 1195 30 32 Club supporter Stavelot-Salm-Amblève au minimum 5 jours** avant le match. Lors de la commande de place pour un match, qu'il soit de championnat, de coupe ou amical, le club se chargera de l'achat des tickets, les demandes devront être **transmises via le formulaire du site internet** pour le mardi précédent le match. En cas de non enlèvement du/des tickets, le comité se réserve le droit de le(s) revendre. Attention, la réservation de tickets et/ou de places dans le car devra être nominative (un ticket, une place de car = un nom et prénom).
6. Le comité a la possibilité de sanctionner et/ou d'écarter un membre "mauvais supporter", (bagarres répétées, mauvaises conduite lors des voyages en car, non-respect du personnel et du matériel de l'autocariste, sanctions subies par notre club de supporter, etc.....). En cas d'exclusion, de « membre » de notre club de supporter, celle-ci devra se faire par recommandé et au nom de tout le comité
7. Lors du départ en car, vous êtes priés de signaler votre présence en montant dans le car.
8. Toute suggestion peut être envoyée par email, fax ou courrier.
9. L'assiduité vous sera avantageuse (réduction de prix ... pour la saison suivante)
10. Le respect des tâches des membres du comité est primordial.
11. Les avantages financiers offerts aux membres sont dépendants de la bonne santé financière du club.
12. Le siège social du club est situé chez André LALLEMANT, Courtil 66b, 6670 BOVIGNY
13. Lors de nos organisations, le comité déconseille vivement la présence des enfants de moins de 12 ans non accompagnés d'un membre de la famille responsable ou d'une personne désignée par les parents, à défaut, nous déclinons toute responsabilité en cas de problèmes. Pour tous les membres et participants, il est rappelé le respect obligatoire de notre règlement d'ordre intérieur ainsi que de la Charte des Supporters et de la Loi Football. Le fait de nous accompagner implique l'adhésion à ces règles.
14. Tous ce qui se passe en dehors des cars n'engagent en aucun cas le club de supporter. Cela devient la responsabilité personnelle de la personne impliquée, cela veut dire que celle-ci est responsable de ses actes.